

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

Coloured covers/  
Couverture de couleur

Coloured pages/  
Pages de couleur

Covers damaged/  
Couverture endommagée

Pages damaged/  
Pages endommagées

Covers restored and/or laminated/  
Couverture restaurée et/ou pelliculée

Pages restored and/or laminated/  
Pages restaurées et/ou pelliculées

Cover title missing/  
Le titre de couverture manque

Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées

Coloured maps/  
Cartes géographiques en couleur

Pages detached/  
Pages détachées

Coloured ink (i.e. other than blue or black)/  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)

Showthrough/  
Transparence

Coloured plates and/or illustrations/  
Planches et/ou illustrations en couleur

Quality of print varies/  
Qualité inégale de l'impression

Bound with other material/  
Relié avec d'autres documents

Continuous pagination/  
Pagination continue

Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/  
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure

Includes index(es)/  
Comprend un (des) index

Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/  
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.

Title on header taken from: /  
Le titre de l'en-tête provient:

Title page of issue/  
Page de titre de la livraison

Caption of issue/  
Titre de départ de la livraison

Masthead/  
Générique (périodiques) de la livraison

Additional comments: /  
Commentaires supplémentaires:

This item is filmed at the reduction ratio checked below /  
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	12X	14X	16X	18X	20X	22X	24X	26X	28X	30X	32X
							✓				

# L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

JOURNAL D'ÉDUCATION ET D'INSTRUCTION

*" Rendre le peuple meilleur "*

PARAISANT LE 1<sup>ER</sup> ET LE 15 DE CHAQUE MOIS, LES VACANCES EXCEPTÉES

**J.-B. CLOUTIER**, Rédacteur-propriétaire

**C.-J. MAGNAN**, Assistant-rédacteur

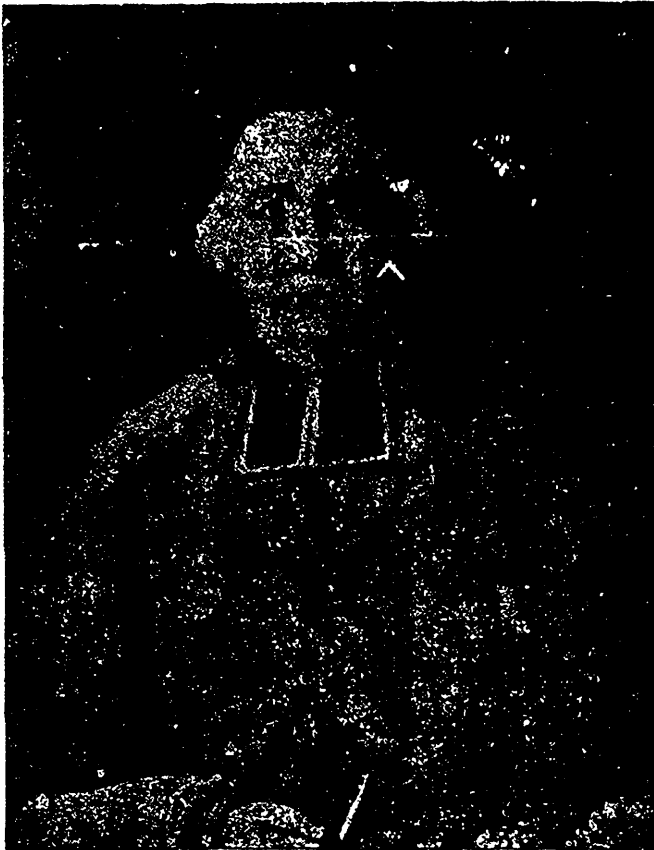
**Prix de l'abonnement : UN DOLLAR par an, invariablement payable d'avance**

Toute correspondance, réclamation, etc., concernant la rédaction ou l'administration, devra être adressée à J.-B. CLOUTIER, 148, rue St. Olivier, Québec.

Mgr. BRIAND, 7<sup>ième</sup> évêque de Québec.

## Notice biographique

MGR. JEAN-OLIVIER BRIAND avait été nommé vicaire-général par Mgr. de Pontbriand en 1759. En 1760 ce dernier mourait et ne fut remplacé que six ans après par Mgr. Briand. Ce n'est



qu'en 1766 que le gouvernement anglais reconnut officiellement l'évêque catholique de Québec.

Mgr. Briand passa en Angleterre et soutint avec énergie et succès une lutte contre les autorités anglaises qui s'attaquaient à la religion des Canadiens.

Il mourut en 1794.

*J. O. évêque de Québec*

## SOMMAIRE.

Portrait et notice biographique de Mgr Briand.—**Actes officiels** : Nominations de commissaires d'écoles.—Avis de demandes d'érection de municipalités.—**Pédagogie** : Le dessin à l'école primaire.—Objet de l'enseignement du dessin à l'école de tous.—Géographie.—Compte-rendu de la 96ième conférence des instituteurs de la circonscription de l'école normale Jacques-Cartier. Instruction civique : 28e leçon : De quelques droits et libertés : 2° *L'habeas corpus*—3° Liberté de la presse—4° Droit de réunion—5° Droit de pétition—6° Lois françaises.—Les maisons d'éducation de Québec à l'exposition de Chicago.—**Divers** : Poésies : I, L'offre trompeuse—II, Préférences.—Annonces.

## ACTES OFFICIELS

## DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

*Nominations de commissaires d'écoles*

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, en date du dix mars dernier (1893), de nommer M. Théophile Michaud, commissaire d'écoles de la municipalité de Saint-Ulric de Matane, comté de Matane, en remplacement de M. Hermyle Parent.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en conseil, en date du 8 mars dernier (1893), de nommer MM. Joseph Coulombe, Eugène Bélanger, Paul Bélanger, Alfred Angers et Séverin Lapointe, commissaires d'écoles, pour la nouvelle municipalité de la Rivière au Doré, comté du Lac Saint-Jean.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, en date du 13 mars dernier (1893), de nommer M. Thomas Blanchet, syndic d'écoles, de la municipalité de Grande-Rivière, comté de Gaspé, en remplacement de M. Cyriac Boulet, dont le terme d'office est expiré.

*Avis de demandes d'érection de municipalités scolaires*

1° Détacher de la municipalité scolaire de "Petit Cap," comté de Gaspé, toute cette partie, à l'est, qui s'étend à compter de la propriété de Desrilas Cloutier, inclus, et courant à l'ouest jusqu'à la ligne de démarcation de la municipalité scolaire de l'Anse à Valeau.

2° Détacher de la dite municipalité de l'Anse à Valeau, toute cette partie à l'ouest, qui s'étend à compter de la propriété de Hubert Element, inclus, et courant à l'est jusqu'à la ligne de démarcation des deux dites municipalités, pour être les dites deux parties distraites, unexées et érigées en municipalité scolaire distincte sous le nom de "Echourie"; le tout suivant le fleuve Saint-Laurent, formant un front de deux milles et demi environ, sur une profondeur de cinq milles.

Détacher de la municipalité scolaire de la "paroisse" de Sainte-Thérèse, comté de Terrebonne, le lot No. 632, du cadastre de la dite paroisse, et l'an-

nexer à la paroisse de "Sainte-Monique", comté des Deux-Montagnes, pour les fins scolaires.

Cette annexion ne prendra effet que le 1er juillet prochain (1893.)

Détacher de la municipalité de Saint-Cyprien, dans le comté de Témiscouata, les douze premiers lots des rangs 2, 3 et 4 du canton Hocquart, et les neuf premiers lots des rangs cinq et six du même canton, et les annexer à la municipalité de Saint-Hubert, dans le même comté, pour les fins scolaires.

GEDÉON OUMET

Surintendant.

## Le dessin à l'école primaire

Voilà une question pédagogique qui est agitée depuis un grand nombre d'années au Canada. On a dit et écrit bien des choses sur ce sujet; mais, en toute sincérité, il faut avouer que cette branche, de première nécessité, cependant, n'est pas enseignée d'une manière assez sérieuse dans la plupart de nos écoles.

A l'heure qu'il est, dans la Province, l'enseignement du dessin se réduit à peu près à faire copier des modèles-estampes, des lithographies, des enluminures, des images. Le plus souvent les élèves accomplissent leur travail à l'aide d'un pointillé fort commode pour eux et le maître.

Ce n'est point du dessin cela.

L'enseignement de cette science doit être avant tout un enseignement précis. Nous ne devons pas lui demander de former des copistes plus ou moins adroits, mais de devenir notre meilleur auxiliaire dans la culture de l'esprit d'observation.

Pour la première fois, chez nous, cette question du dessin vient d'être posée sur son véritable terrain. M. Chs. A. Lefèvre, professeur à l'école normale Laval, a présenté à l'honorable Secrétaire Provincial un rapport très bien fait, surtout absolument *pédagogique*, sur la mission que le gouvernement lui avait confiée en 1890 : "se renseigner à bonne source sur les différentes méthodes de dessin en usage en Europe." M. Lefèvre a visité les écoles de la France, de la Belgique, de la Suisse, de l'Allemagne, de l'Angleterre et de la Hollande. Habile observateur, ami sincère du vrai progrès, notre collègue a profité énormément de son voyage. Son rapport a été préparé avec un soin qui lui fait honneur et contient un résumé complet et fidèle de l'étude qu'il a eu l'avantage de faire au foyer même de la science méthodologique. "Objet de l'enseignement du dessin à l'école de tous—enseignement actuel du dessin dans la Province—cet enseignement comparé à ce qui se fait en Europe—la question des programmes—voilà autant de points qui sont traités de main de maître dans la jolie brochure que nous venons de lire avec un plaisir infini. Nous espérons que ce rapport sera envoyé, au plus tôt, à tous les membres du personnel enseignant. C'est le plus sûr moyen de propagande pédagogique auquel le gouvernement puisse avoir recours.

C.-J. M.

### Objet de l'enseignement du dessin à l'école de tous (1)

L'importance du dessin n'est plus à démontrer.....*théoriquement* dans notre pays ; c'est fait depuis longtemps. Tous les moyens de propagande : conférences, discours, circulaires, rapports, brochures, tournées d'inspecteurs d'écoles, journaux quotidiens et hebdomadaires, revués pédagogiques, etc., ont tour à tour

(1) Extrait du *Rapport* présenté par M. Chs. A. Lefèvre, architecte et professeur de dessin, à l'honorable Secrétaire de la Province.—1892.

été mis à contribution pour exposer l'utilité générale de cette science.

Aussi n'encombrerons-nous pas notre marche par ces préliminaires, et placerons-nous immédiatement la question sur son véritable terrain : le terrain de l'école primaire.

Quels motifs ont partout donné droit de cité au dessin dans les programmes actuels ? autrement dit, *quel but doit poursuivre cet enseignement à tous les degrés de l'école publique ?*

Est-ce d'éveiller—comme plusieurs semblent le croire—des vocations d'artistes ? non, "car il serait des plus restreints le nombre des élèves qui, doués d'un réel talent, seraient appelés à parcourir une carrière longue, dispendieuse et souvent remplie de déboires ;" l'école de tous n'y peut penser, puisque, en ce faisant, elle sacrifierait au petit nombre la grande majorité. D'ailleurs, le voudrait-elle, comment présumer la vocation à 7, 9 ou 12 ans ? où trouver l'instituteur capable de diriger, de surveiller même un enseignement artistique sérieux ? Et le coût du matériel, et les locaux appropriés, et le temps, et.....Non-seulement ce serait courir au devant d'un *danger réel*, mais encore vouloir se heurter à une *impossibilité pratiquement démontrée*.

Est-ce de mettre l'enfant en possession d'un art d'agrément de bon ton, d'un moyen récréatif, d'un passe-temps agréable ? encore moins : l'école a déjà trop à faire du côté de l'indispensable et de l'utile pour songer au superflu.

Il s'agit de préparer efficacement la majorité des enfants aux carrières qu'ils embrasseront plus tard, spécialement aux carrières industrielles : le dessin *bien compris* étant la base de tout enseignement professionnel ; de tout travail manuel.

Il s'agit de donner à tous les rudiments au moins de l'écriture de la forme, de cette écriture universelle lue par ceux mêmes qui ne savent pas lire, et qui,—l'expérience quotidienne le prouve—peut prêter son secours à tous les états de la société et à toutes les circonstances de la vie (2).

(2) Où est l'homme—en dehors même des nombreuses professions dont le dessin est le moyen ou la base indispensable—qui n'ait souvent senti la nécessité d'exprimer clairement, rapidement, par

Il s'agit d'utiliser la valeur éducative du dessin dont l'étude affine l'œil et assouplit la main, forme et épure le goût, développe étonnamment la faculté d'observation (1), oblige l'esprit à l'attention et fait nécessairement contracter des habitudes d'ordre et de propreté, il s'agit d'utiliser cette valeur éducative incontestable au profit de l'éducation générale, de la formation de l'être complet (2).

Il s'agit enfin de faire concourir cet enseignement de la façon la plus précieuse à l'étude de toutes les matières qui réclament l'intuition, notamment de l'histoire naturelle, des sciences physiques, de la géographie par la cartographie, des mathématiques, etc., etc.

Comment ?

1<sup>o</sup> En rendant l'enfant capable d'esquisser géométriquement, *d'après nature*, un croquis coté (plan, coupe et élévation), et de représenter perspectivement, *à vue*, les formes et

une figure, un croquis immédiat, sa pensée à son auditoire ou à son lecteur, son désir ou sa volonté à son architecte, à son meublier ou à tout autre ouvrier. Où est l'homme qui n'ait été appelé à se prononcer sur des plans d'édifices publics, ou au moins à examiner, juger, modifier un projet d'habitation ou d'objet quelconque destinés à son usage ? Toutes ces diverses situations de la vie, auxquelles personne n'échappe, n'exigent-elles pas des connaissances élémentaires de dessin.

Et que d'explications souvent longues et inintelligibles, avantageusement remplacées par quelques coups de crayons ? Que de contestations, de procès peut-être, évités par l'usage opportun de ce langage graphique d'une précision et d'une clarté que le langage des mots ne peut atteindre.

Et pour la mère de famille dans la plupart des travaux particuliers à son sexe, notamment dans la confection des vêtements de ses enfants, de quel secours peut être le dessin ! Et... nous n'en finissons pas.

(1). Seul, le dessin, enseigné comme il doit l'être, peut obliger réellement l'enfant à observer les objets d'une façon complète et minutieuse, à se rendre un compte exact de leurs proportions, de leurs distances relatives, à deviner leur forme réelle sous l'aspect apparent qu'elles revêtent à ses yeux ; il est donc l'instrument le plus puissant qu'il soit possible de trouver à l'école pour habituer à l'observation, et chacun sait l'influence immédiate et considérable que cette habitude particulière a sur l'éducation intellectuelle tout entière.

(2) " L'enseignement et l'éducation n'étant pas deux choses différentes, mais deux " faces d'une même chose, seul, un enseignement qui a une base éducative est efficace "... SLUYS, *Les travaux manuels à l'école primaire*.

les, objets usuels, des fragments d'architecture, de machines, etc ;

2<sup>o</sup> En le familiarisant avec les instruments graphiques (règle, équerre, compas, rapporteur) : A—par la construction précise des principales figures géométriques ; B—par la mise au net exacte, d'après échelles variables, de croquis cotés *relevés d'abord à vue et à main libre* par l'élève lui-même ; C—et enfin par le tracé correct de " patrons " géométriques divers, utilisables dans tous les métiers, dans tous les travaux manuels, et (spécialement pour les jeunes filles) dans la coupe des vêtements de la famille.

3<sup>o</sup> En l'initiant pratiquement à l'application occasionnelle des règles élémentaires de l'invention et de la composition des formes ornementales et décoratives, comme on l'initie déjà aux règles premières de la composition littéraire ;

4<sup>o</sup> En habituant son œil à l'harmonie des couleurs, comme par la musique, on habitue son oreille à l'harmonie des sons.

Voilà, toutes phrases creuses mises de côté, le but complexe que poursuit à l'école primaire moderne, l'enseignement rationnel et POSSIBLE du dessin. " Il constitue un minimum suffisant pour ceux des élèves qui ne doivent pas aller au delà de cette école, et forme, pour ceux qui aspirent à des études plus complètes, une base large, solide et saine, sur laquelle il sera aisé aux professeurs spéciaux d'édifier l'enseignement technique et supérieur. "

AINSI ENVISAGÉE, cette science s'affirme incontestablement utile à tous (1) et nécessaire au grand nombre ; et c'est pour cela que nos législateurs, comme ceux du monde entier, l'ont introduite à l'école de tous au même titre que la lecture et l'écriture.

Voyons maintenant si notre enseignement n'a pas quelquefois perdu de vue ce but éminemment pratique, et si, par suite, il n'est pas lui-même la cause première et déterminante de l'indifférence qui, de l'avis commun, retarde ici la généralisation du dessin.

CHS. A. LEFÈVRE.

(1) Même à l'agriculteur, obligé le plus souvent d'être son propre architecte, son menuisier, son meublier, son jardinier, son arpenteur, son tailleur d'habits, etc., etc.

**Pédagogie****GÉOGRAPHIE (1)**

De toutes les branches qui composent le programme officiel, il n'en est aucune qui se prêtent mieux à l'intuition que la géographie.

En effet, le dessin, les ardoises, le tableau, les cartes, les globes, tout dans cette matière concourt à fournir aux maîtres et aux élèves des objets matériels propres à leur donner des notions exactes sur la topographie des lieux à étudier.

Aussi les instituteurs ou les institutrices qui savent mettre habilement ces agents pédagogiques à contribution, font-ils faire à leurs élèves des progrès signalés.

Il est bien loin de nous ce temps où l'on ne voyait aucune carte géographique dans les écoles, et où les enfants étaient condamnés à apprendre, à force de mémoire, de longues leçons remplies de mots plus ou moins étranges, plus ou moins barroques, sans en comprendre le sens.

On conçoit facilement que, dans des conditions aussi défavorables, l'étude de cette branche si importante était complètement nulle.

Mais les choses ont bien changé, grâce aux progrès qui se sont opérés dans l'étude de la pédagogie. Aujourd'hui on trouve dans les plus humbles écoles, une mappemonde et quelques cartes murales. Ces objets scolaires, quelque modestes, quelque incomplets qu'ils soient, suffisent déjà entre les mains d'un instituteur intelligent, s'il appelle à son secours l'intuition. Oui, l'intuition sur toute la ligne et dans toutes les classes.

Les premières notions de géographie que l'on doit donner aux commençants seront orales ; ces derniers n'auront aucun manuel en main. D'ailleurs, la chose n'est pas nécessaire : pour leur apprendre les points cardinaux et pour

leur donner l'idée d'une carte, on dessinera devant eux, la maison d'école, la salle de classe, le terrain où ils passent tous les jours leurs récréations. On leur fera reproduire ces dessins sur leurs ardoises et de cette manière, ils concevront la notion des cartes.

Ainsi, de proche en proche, on leur fera connaître les environs de l'école, les habitations de la paroisse, et celles qui composent le comté.

Ce travail oral et graphique devra se continuer aussi longtemps qu'il le faudra pour faire comprendre aux enfants comment on peut reproduire en raccourci les différents pays du monde.

On pourra ensuite leur donner de nombreux exercices sur la mappemonde, afin de leur apprendre les notions préliminaires de la géographie, telles que les continents, les golfes, les fleuves, &c. Toutes ces notions s'apprennent très bien oralement, sur la carte et sans manuel.

**Quatre-vingt-seizième conférence de  
l'Association des Instituteurs de  
la circonscription de l'école  
normale Jacques-Car-  
tier, tenue le 27 jan-  
vier 1893**

Ettaient présents : M. l'abbé Verreau, principal de l'école normale J.-C. ; M. le chanoine Bruchési, représentant Sa Grandeur l'Arch. de Montréal ; M. l'abbé H. Desrochers, de l'école normale J.-C. ; M. Lalonde, eccl. ; M. le Dr Leprohon, membre du conseil de l'Instruction publique ; M. le Dr Brennan ; MM. les inspecteurs d'écoles McGown, Lippens, Prud'homme et Curotte ; M. U.-E. Archambault, directeur général des écoles catholiques de Montréal ; M. J.-O. Cassegrain, F.-X.-P. Demers, J.-B.-E. Turcotte, G. Chabot, M. D. ; G. Famelart, Ed. Colfer, P. Beaudry, D. Ravaux, H. Bergeron, A. Allaire, E. Thibault, J.-S. Teasdale, E.-A. Desroches, M. Guérin, H.-O. Doré, G. E. Pagé, F. Vien, J.-P. Vébert, Ls. Doré,

(1) Ecrit par le rédacteur-proprétaire de *l'Enseignement primaire*.

O. Roy, A. Cléroux, P. Malone, H.-O. Hogan, C.-E. O'Ryan, L.-E. Warren, H. Granger; P.-L. O'Donoghue, W. Fahey, N. Nolin, M. Tremblay, M. Desroches, T.-M. Reynolds, A. Brisebois, J. Rondeau, T. Allaire, J.-B. Paquette, R. de la Cueva, C. Leblanc, J.-M. Perrault, B. Meloche, L.-J.-R. de Bellefleur, L.-A. Primeau, W. Meloche, P.-E. Poupard, J.-B. Primeau, P.-E. Smith, C. Thumas, J.-A. Primeau, J. Brahan, C. Smith, N. Bélisle, J. McCullen, E. Ducharme, A. Lafond, A.-D. Lacroix, T.-S. Ménard, le Rév. Frère directeur de l'académie de Ste-Scholastique, N. Barthélemy, L.-P.-J. Jamin, E. Laurin, J. Roch, A. Chatigny, P. Provost, W.-H. Tétrault, Z. Baulne, A.-P. Gélinas, N. Latremouille, E. Tremblay, P.-J. Leitch, M. Lanctôt, J.-C.-T. St. Amour, F. Letonturier, Nap. Brisebois et les élèves-maîtres de l'école normale Jacques-Cartier.

M. W.-H. Tétrault, président, ouvre la séance.

Lecture et adoption du procès-verbal de la dernière conférence.

Il est aussi donné lecture de lettres d'excuse de l'hon. G. Ouimet, surintendant, et de M. le Dr Gay, membre du Conseil de l'Instruction publique, de ne pouvoir assister à cette conférence.

Il est ensuite donné lecture d'une lettre de M. M. Emard, ancien instituteur, dans laquelle ce dernier remercie cette association de la proposition qu'elle lui a votée à la dernière conférence, à l'occasion de l'élévation de son fils, M. le chanoine Emard, à la dignité d'évêque de Valleyfield.

M. Paul de Cazes, secrétaire du dépt. de l'Instruction publique, a bien voulu — sur la demande du président de cette association — répondre ce qui suit au sujet de la requête des instituteurs de cette association présentée au Conseil de l'Instruction publique à sa dernière réunion :

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Québec, 25 octobre 1892.

M. W.-H. TÉTRAULT, Prés.

*Monsieur.*

En réponse à votre lettre du 3 octobre courant, j'ai l'honneur de vous envoyer l'ex-

trait du procès-verbal de la séance du comité catholique du Conseil de l'Instruction publique du 29 septembre dernier, concernant la requête des associations des instituteurs, demandant que le mode actuel de paiement de leur traitement soit changé.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre obéissant serv.,

PAUL DE CAZES.

*Pour le Surintendant.*

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

*Extrait du procès-verbal de la séance du comité catholique du Conseil de l'Instruction publique du 29 septembre 1892.*

“ Lecture de requêtes de l' “ Association des Instituteurs de la circonscription de l'école normale Laval ” et de l' “ Association des instituteurs de la circonscription de l'école normale Jacques-Cartier ”, demandant que l'article 2040 des statuts refondus de la province de Québec, soit amendé de façon à ce que le traitement des instituteurs et des institutrices soit payé mensuellement au lieu de tous les six mois.

“ Le comité recommande au gouvernement de vouloir bien considérer favorablement cette demande.”

(Vraie copie)

PAUL DE CAZES,

*Sec. du comité*

*cathol. et du dépt.*

*de l'Inst. pub.*

Après la lecture de ce dernier document, il est proposé par M. Robillard, appuyé par M. Turcotte, que le président de l'association soit autorisé par cette assemblée à écrire le plus tôt possible au gouvernement de Québec, afin de savoir ce qu'il entend faire concernant cette demande des instituteurs, et que M. Lippens, qui assistera demain à la conférence des instituteurs de Québec, soit prié de vouloir bien demander à cette conférence de Québec, d'agir à ce sujet, de concert avec nous auprès du gouvernement de Québec : Adopté.

Il est aussi proposé par M. Robillard, appuyé par M. Nolin, qu'un comité composé de MM. Lacroix, Tétrault, L.-A. Primeau, Famelart, N. Brisebois, du moteur et du secondeur, soit nommé pour préparer une requête au gouvernement afin d'obtenir de ce dernier que les conférences pédagogiques des écoles normales Laval, de Québec, et Jacques-Cartier, de Montréal, soient représentées dans le comité catholique du Conseil de l'Instruction publique, par au moins un membre choisi par chacune d'elles.

Adopté.

M. Lippens est de nouveau chargé de vouloir bien intéresser la conférence de Québec, à ce sujet.

#### LECTURE DE M. DE LA CUEVA

Monsieur de la Cueva a bien voulu remplacer M. le Dr Desroches, dont le nom figurait au programme et qui devait donner une conférence sur l'hygiène. Cette conférence est remise au mois de mai prochain.

M. de la Cueva avait choisi pour sujet : *l'Espagne à l'époque de la découverte de l'Amérique.*

....." A l'occasion du 4<sup>me</sup> centenaire de la découverte de l'Amérique, mon cœur dit-il, sent le besoin de s'épancher. Voilà pourquoi je voudrais rappeler brièvement à vos souvenirs ce coin de l'Europe où les projets du navigateur génois reçurent un premier accueil ; cette patrie bien-aimée qui n'hésita pas à confier l'honneur de son pavillon à celui que Gênes la superbe et l'altière Lisbonne avaient traité de visionnaire, de chimérique.

" Le mot " Espagne " s'est échappé de vos lèvres ; oui, Messieurs, c'est d'elle que je désire vous parler ; car l'Ibérie, en adoptant pour emblème national les colonnes d'Hercule avec l'exergue " *Plus Ultra,* " semble destinée par la Providence à prouver qu'il existe au delà de l'Océan ce que le génie de Christophe Colomb (Cristobal Colon) a deviné, tant par intuition qu'au moyen de la science. "

L'orateur parle ensuite de ces écoles hispano-moresques, si célèbres par les grands hommes qu'elles ont produits, tels que Alabder, Rivas, Abrégat, Albufera, Benj. Tudela,

Juan de la Cosa, etc., qui contribuèrent beaucoup à la grandeur et à la prospérité de l'Espagne d'alors, soit par leurs découvertes de terres, soit par les travaux importants qu'ils ont laissés et dont Christophe Colomb sut profiter.

" Certains historiens, continue M. de la Cueva, faisant trop large la part de la fiction au préjudice de la réalité, de la vérité trop souvent, ont représenté Colomb sous de faux traits ; le montrant tantôt comme un courtisan pliable et servile, tantôt comme un audacieux aventurier, ou encore comme un ancien troubadour courant les châteaux des grands seigneurs pour recevoir, en échange de ses récits, le pain quotidien. Pourtant rien de plus faux que tout cela ; car Colomb ne fut pas un mendiant importun. Ses travaux et ses divers voyages lui rapportaient suffisamment pour qu'il n'eût pas d'inquiétude sous ce rapport.....

" De toutes les cours auxquelles Colomb s'était adressé, seule, celle de l'Espagne daigna l'écouter favorablement.

" Malheureusement deux obstacles : les affaires intérieures du pays et le manque de ressources, empêchèrent Ferdinand et Isabelle de prêter tout d'abord une oreille attentive aux aspirations et aux projets de l'impatient navigateur.

" Enfin, ces obstacles une fois disparus, l'ordre étant rétabli dans le royaume, la conquête de la Grenade étant un fait accompli, Christophe Colomb put par l'intermédiaire et l'influence de personnages du royaume aussi distingués que riches et puissants, avoir une dernière entrevue avec Ferdinand et Isabelle, entrevue qui couronna son génie et sa persévérance. "

Puis l'orateur termine nous montrant Christophe Colomb, le matin du 3 août 1492, s'approchant de la sainte table pour recevoir de la main du P. Juan Perez de Marchena, qui célébrait la sainte messe, le pain eucharistique, le pain des forts en vertu duquel il oublia ses douleurs passées et les troubles de l'avenir.

Aux accents du *sursum corda* Colomb éleva son cœur à Dieu, plein de confiance dans l'œuvre qu'il entreprenait.

On peut dire aussi que, sans son enthousiasme naturel, Colomb n'aurait peut-être



jamais conçu l'idée audacieuse qui a transformé la surface de la terre ; sans son obstination, il n'aurait jamais accompli ce plan merveilleux. Mais n'oublions pas que cette force créatrice lui venait de ces deux facteurs : la science et la religion.

M. de la Cueva prie son auditoire de ne pas oublier l'Espagne si souvent calomniée par la malveillance et l'obscurantisme, cette Espagne qui a contribué à la découverte de l'Amérique dont le monde entier fête encore le 4e centenaire.

M. l'abbé Verreau se fait l'écho de l'assemblée pour remercier M. de la Cueva, de l'intéressante lecture qu'il vient de donner. M. de la Cueva, ajouta-t-il, a su éviter de parler de détails trop connus, et nous a présenté l'Espagne sous un jour nouveau.

M. le chanoine Bruchési félicite également M. de la Cueva de cet intéressant travail qui dénote chez son auteur les sentiments d'une foi vive et d'un noble patriotisme.

Vint ensuite M. l'inspecteur McGown, qui déclama la *Veillée*, poésie de François Coppée. Ce monsieur s'est véritablement surpassé dans cette déclamation. Aussi les applaudissements et les félicitations ne lui furent pas ménagés, surtout de la part de M. le chanoine Bruchési et de M. le Dr Leprohon.

M. A.-D. Lacroix, dans une intéressante lecture sur *l'histoire au point de vue de l'enseignement* appuie principalement sur le parti que l'on peut tirer de cet enseignement au point de vue de la morale et du patriotisme. Il cite plusieurs exemples tirés de notre histoire, propres à inspirer une haute morale autant qu'un patriotisme sublime. Pour bien enseigner l'histoire, dit M. Lacroix, il faut que l'instituteur abandonne les méthodes surannées, que le mot à mot disparaisse complètement de nos écoles et que le maître ne s'en tienne pas purement et simplement au livre de texte. Ce dernier ne doit jamais tenir le premier rôle dans l'enseignement. Au maître à payer de sa personne, à bien préparer sa leçon. Ainsi fait, cet enseignement si intéressant de l'histoire, sera utile à l'éducation du cœur et de l'intelligence de l'enfant.

Plusieurs orateurs félicitent M. Lacroix de son intéressant travail et l'engagent à le publier dans le *Journal de l'Instruction*

publique, afin que ce travail, par la voie du journal, profite aux maîtres absents ainsi qu'aux institutrices si nombreuses de la ville et de la campagne.

M. l'abbé Verreau approuve avec plaisir tout ce que vient de dire M. Lacroix, et conseille aux instituteurs d'insister beaucoup auprès de leurs élèves sur l'esprit de dévouement et d'obéissance. Notre histoire ne manque pas d'exemples nombreux où le dévouement personnel, national ou religieux prime tout autre sentiment. Les beaux exemples que nous ont laissés nos ancêtres ont eu pour mobile principal ce sentiment du devoir et du dévouement.

Si, de tous côtés, l'on constate aujourd'hui tant de défections morales, cela est dû à plusieurs causes sans doute, mais nous pouvons dire qu'un enseignement incomplet de l'histoire peut donner lieu à des conséquences très regrettables. Nous constatons aussi avec peine que le respect des enfants envers leurs parents diminue tous les jours. Des parents m'en ont fait souvent la remarque. A l'instituteur de réagir contre cette tendance malheureuse de l'enfant, en lui faisant comprendre tout le respect et toute l'obéissance qu'il doit tout d'abord à ses parents et à ses supérieurs, ainsi que tout le dévouement qu'il doit mettre dans l'accomplissement de ses devoirs.

En terminant, M. l'abbé Verreau attire l'attention des membres sur un point de la lecture de M. Lacroix.

Autrefois, dit-il, l'élève parlait et le maître (le serviteur alors dévoué du livre de texte) écoutait. Aujourd'hui, M. Lacroix veut que le maître parle et que l'élève écoute. Sans blâmer tout à fait cette façon de penser, il se demande s'il n'y aurait pas quelque chose à examiner de ce côté-là.

M. U.-E. Archambault. Si je comprends bien M. Lacroix, il a voulu dire que l'instituteur doit suppléer à l'insuffisance du livre et le remplacer tout à fait quand il le jugera bon. Dans certaines écoles, le maître donne sa leçon d'histoire, et le lendemain l'élève est questionné sur cette même leçon.

Une bonne manière d'enseigner l'histoire serait de faire connaître les hommes, par voie biographique.

Après les hommes, les faits, les événe-

ments, en remontant aux causes. Ce serait, ce me semble, procéder d'une façon naturelle, d'autant plus qu'on n'agit pas autrement dans le commerce ordinaire des hommes.

M. l'inspecteur Lippens dit que d'après certains professeurs capables, il faut commencer cet enseignement par les faits contemporains, procéder du connu à l'inconnu, du proche au loin.

Il dit aussi que l'histoire devrait s'enseigner au moyen de tableaux, mais de tableaux convenables.

Enfin il suggère de ramener cette question sur le tapis pour la prochaine conférence et de la discuter comme suit :

1<sup>o</sup> A quel âge, chez les enfants, faut-il commencer l'enseignement de l'histoire ?

2<sup>o</sup> Quel temps y consacrer ?

3<sup>o</sup> Sous quel mode présenter cet enseignement ?

4<sup>o</sup> Enfin cet enseignement doit-il être le même pour les garçons que pour les filles ?

MM. les inspecteurs McGown et Curotte constatent que dans leurs districts, d'inspection, on suit encore dans un trop grand nombre de cas les vieilles méthodes.

M. Lacroix se déclare très content des remarques qu'a pu provoquer sa lecture. Je n'ai pas voulu, dit-il, entrer dans les détails de cet enseignement de l'histoire : je n'ai voulu que vous exposer ce qui me paraît le plus négligé dans cet enseignement.

Il faut que le maître parle, compare et commente les faits. On ne saurait non plus comme autrefois, ne considérer chez l'élève qu'une chose : la mémoire.

M. le chanoine Bruchési félicite aussi M. Lacroix du travail remarquable qu'il vient de donner.

Il concourt pleinement dans les remarques de M. Lippens quant à enseigner l'histoire à l'aide de tableaux, et cite, comme exemple, les salles d'asile et les jardins de l'enfance où ce mode est suivi.

Là, dit-il, l'histoire sainte est enseignée à de jeunes enfants ne sachant même pas lire pour la plupart. On leur présente ces faits historiques sous forme d'anecdotes ou de récits attrayants pour eux et qui les intéressent vivement, ayant en même temps en main un tableau rappelant les faits racontés. Ces enfants écoutent avec un intérêt soutenu ces

leçons d'histoire et les retiennent d'une façon étonnante.

J'en ai entendu me raconter, par exemple, l'histoire du déluge, de Joseph, de Moïse, etc., d'une manière ravissante.

Si l'on pouvait faire la même chose pour l'histoire du Canada et des États-Unis.

Cependant, messieurs, n'allons pas croire qu'il soit bien facile d'enseigner ainsi l'histoire. Non. Pour suivre un tel procédé, il faut avoir étudié soi-même, étudié beaucoup, posséder sa matière à fond, dans tous ses détails, et pour cela consacrer des heures à préparer une seule leçon.

On ne saurait aussi faire trop d'efforts pour combattre ces méthodes affligeantes du par cœur, du mot à mot, qui sont nullement propres à développer le raisonnement et surchargent la mémoire de faits, de dates et de phrases inutiles.

Il faut ensuite revenir sur la leçon donnée, la disséquer en posant à l'élève des questions et des sous-questions qui s'enchaînent, faire faire des résumés par écrit, etc., c'est le seul moyen de retenir quelque chose. Il faut aider la mémoire après avoir exercé l'intelligence, car, comme l'a dit le P. Gratry, la mémoire est une faculté qui oublie.

Le maître fera parler l'élève et veillera à ce que celui-ci parle clairement et correctement.

Ici, M. le chanoine constate avec peine que l'éducation première de l'enfant en général est fort négligée dans la famille. Les parents n'observent pas assez comment parlent leurs enfants et les reprennent encore moins. On pourrait même dire que souvent ils s'ingénient à leur faire parler un vrai jargon.

Cela est déplorable, et il en résulte des habitudes dont l'âge et même l'étude ne nous corrigent pas.

A l'instituteur de réagir contre cette indifférence des parents envers leurs enfants, en inspirant à ses élèves l'amour du beau langage.

M. le Dr Leprohon. Je ne regrette certainement pas d'être venu ici pour une première fois, vous entendre parler de pédagogie et d'enseignement, et je remercie M. le président de son aimable invitation.

Le programme de cette séance est varié

autant qu'intéressant, et la discussion jusqu'à maintenant a été vraiment importante.

Je regrette d'apprendre que dans certaines écoles de campagne, on ne soit pas très au courant des méthodes nouvelles et qu'on s'attache encore à la routine, j'espère cependant que cela disparaîtra bientôt.

Le Conseil de l'Instruction publique, dont je fais partie, est bien décidé comme toujours à marcher avec le progrès. C'est ainsi que dernièrement, il a été ajouté au programme l'enseignement de l'hygiène, cette science indispensable à l'homme, qui lui fournit les moyens de conserver sa santé.

M. le Dr Leprohon dit qu'il est vraiment regrettable que ceux qui se livrent à la noble et importante carrière de l'enseignement ne soient pas en général mieux rétribués. Il croit aussi que le gouvernement devrait accorder davantage à l'éducation, car, après tout, rien ne saurait être plus important à un gouvernement que l'éducation qu'il doit au peuple qu'il représente. Pourquoi, par exemple, le gouvernement ne ferait-il pas contribuer au fonds d'éducation primaire une partie au moins des revenus des terres incultes de la Couronne ?

En terminant, il veut bien assurer les instituteurs de ses sympathies à leur égard et de son entier dévouement à l'amélioration de leur sort.

M. U.-E. Archambault fait rapport sur les opérations de la commission administrative du fonds de pension des fonctionnaires de l'enseignement primaire.

Après avoir rappelé le but des conférences pédagogiques et leur avoir donné crédit pour la loi du fonds de pension des instituteurs, il dit que cette loi, malgré ses imperfections, a permis à la commission administrative de distribuer l'année dernière, la somme de \$29,250.40 répartie entre 343 fonctionnaires de l'enseignement primaire que l'âge ou les infirmités ont mis hors de combat, ce qui fait pour chacun une pension moyenne de \$85.28.

A la séance de la commission administrative tenue le 13 décembre dernier, soixante-neuf nouvelles demandes ont été faites en vue d'obtenir pension. Sur ce nombre :

17 sont accordées pour cause d'âge.....	\$2,834.01
1 est " " comme veuve de fonct.	94.28
22 sont " " pour cause de maladie.	\$70.61

\$3,798.90

22 sont référées aux inspecteurs d'écoles pour rapport.

7 sont rejetées.

Dans la supposition que ces 22 demandes soumises aux inspecteurs seront accordées, nous aurons pour la présente année 405 pensionnaires ; de ce nombre, il faut retrancher 11 décès pendant l'année 1892. Il reste donc 394 pensionnaires qui recevront la somme de \$32,413.07, ce qui fait pour chacun une pension moyenne de \$82.26 environ.

D'un autre côté, si on déduit de la somme \$3,798.90, citée plus haut, les pensions des 11 fonctionnaires décédés pendant 1892, forment le montant de \$1,140.53, plus une somme de \$546.18 résultant des faits que 15 pensionnaires n'ont pas produit le certificat de médecin annuel et sont pour cela censés avoir repris l'enseignement, on peut alors constater que l'augmentation des pensions pour 1892-93 sera de \$2,112.19.

Il faudra encore ajouter à cette somme, les pensions devant être accordées des 22 demandes soumises aux inspecteurs d'écoles.

Il appert aussi que les personnes du sexe, qui ont fait la plus vive opposition à l'établissement du fonds de pension, surtout chez les institutrices protestantes, comptaient, l'année dernière 79 pour cent des pensionnaires et recevaient \$12,642.34, ce qui fait une pension moyenne de \$43.49.

C'est là la meilleure preuve que le fonds de pension est pour le moins aussi nécessaire aux institutrices qu'aux instituteurs.

M. U.-E. Archambault dit qu'un comité est nommé pour préparer les amendements que peut réclamer la loi ; que le rapport de ce comité sera adopté par la commission administrative et soumis aux conférences en temps opportun.

M. U.-E. Archambault termine en disant que, par suite de sa démission comme principal de l'Académie commerciale catholique de Montréal, et de sa nomination au poste de secrétaire-trésorier du bureau des commissaires d'écoles catholiques romains de la cité de Montréal, il a cessé de faire partie du service actif de l'enseignement ; qu'il a demandé et obtenu sa pension, et que conséquemment il croit devoir offrir sa démission comme membre de la commission administrative, tout en remerciant cette conférence de l'honneur

qu'elle lui a fait de la représenter dans cette honorable commission depuis 1886. Il réclame aussi le privilège de rester membre actif de l'association des instituteurs.

M. A.-D. Lacroix propose, appuyé par M. A. Allaire, que la démission de M. U.-E. Archambault ne soit pas acceptée, et qu'il veuille bien continuer comme par le passé à nous représenter dans la commission administrative.

MM. McGown et Reynolds appuient également cette motion que l'assemblée adopte à l'unanimité.

M. U.-E. Archambault remercie l'assemblée de la confiance qu'elle veut bien lui témoigner et accède au désir de tous, en voulant bien continuer ses mêmes fonctions dans la commission administrative.

M. P. Leitch donne en anglais une conférence ayant pour titre : *l'Instituteur*.

Ce monsieur déplore, au cours de sa conférence, le peu de cas que le public, les parents en général font de l'instituteur. On est tout indifférent, dit-il, pour celui qui a mission de former la jeunesse sous le triple rapport de de l'intelligence, du cœur et du physique. On ne s'inquiète presque pas de lui et trop souvent on ne se renseigne même pas sur ses aptitudes à bien former la jeunesse. La conséquence de tout cela, c'est que des hommes sans aptitude aucune pour cet art si difficile, enseignent et sont tout de même, dans l'estime publique notés aussi bien que ceux qu'une vocation spéciale a appelés dans cet état. Pourquoi cela ? Qui peut l'expliquer ? Pourtant, que fait-on chaque fois qu'il s'agit de confier un enfant malade aux soins d'un médecin ? N'est-ce pas qu'alors on a recours au médecin dont l'habileté est reconnue et qui inspire en même temps confiance ? et on a raison sans doute. Mais il s'agit de la formation de l'esprit et du cœur de l'enfant, c'est autre chose, le premier venu aura généralement toutes les chances d'être accepté pour un tel objet.

Pour devenir prêtre, médecin, avocat, etc., il faut des études sérieuses qui durent de longues années ; pour être simple chef d'atelier, il faut encore avoir fait un apprentissage plus ou moins long et avoir acquis une certaine expérience dans tel ou tel art ; mais pour devenir instituteur, bien des gens au

contraire considèrent comme peu nécessaire une préparation sérieuse à cet état et apprécient de même l'expérience que l'on peut avoir dans l'enseignement. Dans différents quartiers on engage au rabais des instituteurs qui n'en ont ni les qualités et partant ni le titre. De bons professeurs ont été ainsi supplantés et méprisés par un public injuste.

Il nous faut cependant travailler, étudier et perfectionner notre manière d'enseigner, continue M. Leitch, mais là, dit-il, s'élève un obstacle qui mérite considération aujourd'hui, plus que jamais, obstacle de nature à déprécier la carrière de l'enseignement, à éloigner d'elle de bons sujets et partant à compromettre la cause de l'éducation. Cet obstacle c'est le salaire, le salaire insuffisant que l'on accorde en général aux instituteurs et qui n'est certainement pas en rapport avec les services importants qu'il rend, ni à la hauteur de sa position. Dans bien des cas, l'instituteur est obligé de consacrer ses heures de loisir à certains travaux afin d'assurer — son salaire étant insuffisant — tout le nécessaire à sa famille. Cela est malheureux pour la cause de l'enseignement, car l'instituteur devrait être placé dans un tel état d'indépendance qu'il pût se consacrer entièrement à l'enseignement, employant tous ses loisirs à se perfectionner dans son art.

M. Leitch termine en espérant que MM. les commissaires d'écoles feront des efforts sérieux pour faire disparaître cet obstacle de l'enseignement, en donnant à tout instituteur capable et dévoué un salaire en rapport avec la dignité de sa profession et les services qu'il rend.

M. le président félicite M. Leitch des justes remarques qu'il vient de faire au sujet de l'instituteur, dont le sort serait tout autre, si on voulait une bonne fois s'occuper sérieusement de lui.

Vint ensuite une intéressante discussion touchant *l'enseignement de la géographie*.

M. N. Brisebois constate que l'enseignement de la géographie dans les écoles laisse en général à désirer. Il fait voir les causes principales qui peuvent amener un tel résultat, puis il conseille l'usage du globe et l'exercice sur la carte. Dans chaque classe, dit-il, devrait se trouver une mappemonde dont le maître se servirait chaque fois que l'occa-

sion le réclamerait. Les dépêches télégraphiques des journaux et en général tout ce qui s'écrit au sujet de la géographie peuvent aider beaucoup le maître à rendre sa classe plus intéressante.

Parlant ensuite au point de vue de la méthode, il se prononce en faveur de la méthode synthétique, lorsque l'élève étudie la géographie de son pays natal, procédant du connu à l'inconnu, passant de l'école au village, du village à la paroisse, de la paroisse au comté, du comté au district, du district à la province, de la province au pays; puis la méthode analytique dans l'étude de tout autre pays.

M. Brisebois a démontré que ça été là l'opinion constante de cette association. Pour prouver cet avancé, il lit divers extraits de l'ancien *Journal de l'Instruction publique*.

Il termine en lisant quelques passages d'une lecture sur la géographie donnée à la Sorbonne par M. E. Levasseur, qui suggère absolument le même procédé.

M. F.-X.-P. Demers lui succède. Ce dernier appuie particulièrement sur tout le parti que l'on peut tirer d'un bon globe, sur l'enseignement de la géographie par la carte et la cartographie.

Il fait la description d'un volume publié dernièrement et intitulé: "Géographie générale en 6 cahiers, par P.-Z. Vedel." Ce volume contient un certain nombre de cartes muettes que l'élève devra remplir. M. Demers trouve ce volume très ingénieux et le recommande. Il s'exprime aussi très fortement contre le par cœur qui consiste à apprendre sans comprendre.

M. l'abbé Verreau dit que vu les difficultés nombreuses que nous rencontrons dans cet enseignement, on doit considérer avec un légitime orgueil les quelques succès que l'on peut obtenir dans cet enseignement.

Nous n'avons pas de cartes en relief. Il serait bon aussi d'avoir différentes cartes représentant, les unes les chemins de fer, les lignes télégraphiques; les autres figurant les diverses qualités du sol, faisant connaître, par exemple, que telle région produit le blé, etc.

Il serait peut-être possible d'obtenir du gouvernement une foule de ces cartes tracées tous les ans par les arpenteurs du gouverne-

ment. Cela pourrait faciliter l'enseignement de la géographie.

M. le chanoine Bruchési parle de l'importance de la géographie, à laquelle d'autres sciences se rattachent. L'histoire, l'économie politique, l'industrie, le commerce etc., sont intimement liés à la géographie.

Au point de vue de l'enseignement, il conseille, comme procédé avantageux, les voyages. En effet, c'est par le voyage, dit-il, qu'on apprend le plus sa géographie. Les commis-voyageurs, les conducteurs de chemins de fer sont généralement ceux qui connaissent le mieux la géographie de leurs pays. Le maître fera donc voyager ses élèves par imagination, leur racontant ce qu'il y a d'intéressant sur telle place, telle ville, etc., etc., et se servira avec profit des *guides* si complet publiés depuis quelques années, ainsi que des cartes de chemins de fer qu'on peut se procurer très facilement.

Il conseille aussi la lecture des dépêches télégraphiques telles que données dans les journaux et qui fourniraient au maître l'occasion de donner souvent à ses élèves d'intéressantes leçons de géographie.

M. Lippens dit que l'enseignement de la géographie se prête beaucoup à l'improvisation, qu'il faut alors être bien compétent pour bien l'enseigner.

Il suggère que chaque école ait son musée se rapportant à la géographie.

M. le chanoine Bruchési, avant de quitter la séance, fait quelques remarques au sujet des travaux scolaires à envoyer à l'exposition de Chicago.

Alors M. Lacroix, au nom de cette assemblée, remercie M. le chanoine Bruchési et M. le Dr Leprohon d'être venus honorer notre séance de leur présence et, faisant allusion à la mission de M. Bruchési, il ajoute que les intérêts de nos écoles ne sauraient être en de meilleures mains (Applaudissements.)

M. U.-E. Archambault appuie tout ce que vient de dire M. Lacroix et ajoute, après quelques paroles élogieuses à l'adresse de M. le chanoine, que ce dernier veuille bien accepter le titre de membre honoraire de cette association. (Applaudissements.)

M. le chanoine Bruchési répond délicatement à ce témoignage d'estime et se déclare très honoré de ce titre nouveau qu'il accepte

avec plaisir d'autant plus dit-il, " que je n'ai pas eu à passer par le noviciat et les épreuves auxquels, moins heureux que moi, vous n'avez dû échapper. "

L'heure étant avancée, l'assemblée s'est trouvée privée d'entendre M. Chatigny, qui a bien voulu réserver sa lecture pour la prochaine séance. Les amendements à la constitution sont également renvoyés à la séance du mois de mai prochain.

Et la séance est levée.

NAPOLÉON BRISEBOIS,

Secrétaire.

### Instruction civique

#### 28ième Leçon

#### DE QUELQUES DROITS ET LIBERTÉS

2<sup>o</sup> L'HABEAS CORPUS.—C'est une garantie établie par les lois de l'Angleterre en faveur de tout citoyen. Par l'*habeas corpus* la liberté individuelle des habitants de la province de Québec est assurée sans restriction, excepté dans les cas ordonnés par le Parlement. Dans le cas d'emprisonnement illégal, toute personne arrêtée ou détenue a le droit de s'adresser à un juge de la Cour supérieure et d'obtenir son élargissement. Le même droit existe en faveur de tout citoyen, de la province ou de l'étranger, détenu dans un asile d'aliénés ou autre institution de réclusion, contrairement à la loi, " ou dont la liberté individuelle est gênée ou entravée autrement que par l'opération régulière des lois. "

L'*habeas corpus* a été introduit dans la province de Québec le 29 avril 1784 par une ordonnance du gouvernement de la Grande-Bretagne, intitulée comme suit: " Pour la sûreté de la liberté du sujet dans la province de Québec, et pour empêcher les emprisonnements hors de cette province. "

3<sup>o</sup> LIBERTÉ DE LA PRESSE.—Les journaux de notre pays n'ont pas d'autre contrôle que l'opinion publique et les lois sur le libelle.

Ils peuvent critiquer et censurer la conduite du gouvernement et des lieutenants-gouverneurs, des ministres du gouvernement, des hommes publics, sans s'exposer à d'autres peines que la condamnation pour libelle ou diffamation de caractère. Ces sortes de causes sont soumises aux tribunaux ordinaires, sur poursuites individuelles des parties intéressées.

4<sup>o</sup> DROIT DE RÉUNION.—De même que nous jouissons de la *liberté de la presse*, nous avons la *liberté de la parole*, car les assemblées publiques sont protégées par la loi au Canada. Le droit de réunion pour fins politiques est garanti par les Statuts refondus, par les articles 2946 à 2963. Sur la requête d'un comté, d'une ville, d'une paroisse, ayant le droit de voter à l'élection des membres qui doivent servir dans l'Assemblée législative, le shérif, le maire ou deux juges de paix doivent convoquer une assemblée publique par un avis donné trois jours avant la date fixée. L'assemblée se nomme un président qui a tous les pouvoirs nécessaires au maintien de l'ordre.

Aucun tumulte ne doit avoir lieu durant et après ces assemblées.

5<sup>o</sup> DROIT DE PÉTITION.—Tout citoyen a droit de s'adresser au gouverneur-général ou au lieutenant-gouverneur, suivant que le recours à exercer est contre le gouvernement fédéral ou le gouvernement provincial, pour obtenir la permission de poursuivre le gouvernement. Si la pétition est admise, le procès s'instruit comme les causes ordinaires. Les recours contre le gouvernement fédéral sont plaidés devant la Cour de l'échiquier, et les recours contre le gouvernement provincial devant la Cour supérieure. Dans le premier cas, il y a appel du jugement rendu devant la Cour suprême, dans le second devant la Cour du Banc de la reine.

Ce droit qu'a tout citoyen, qui se croit

lésé par l'Etat dans ses biens ou sa liberté, de poursuivre le gouvernement est une précieuse prérogative qui a été concédée à ses sujets par Charles Ier, roi d'Angleterre, en 1628.

6<sup>o</sup> LOIS FRANÇAISES. — Par le traité de 1763, les lois françaises ont été laissées aux Canadiens. Aujourd'hui, notre droit civil est le vieux droit que possédait la France avant la révolution, sauf quelques articles du Code Napoléon. La législature de Québec, ayant seule le droit de faire des lois civiles pour la province, a naturellement amendé, depuis quelques années, nos anciens statuts qui n'étaient plus de convenance. (1).

L'ancienne législation de la Nouvelle-France se retrouve dans les trois volumes des *Edits et Ordonnances*, dans les six volumes des *Jugements et délibérations du conseil supérieur* et dans les ouvrages de Masère, Cugnet et Perreault, commentateurs de notre ancien droit.

C.-J. M.

### Les maisons d'éducation de Québec à l'exposition de Chicago

(OPINION DES JOURNAUX)

#### II

ECOLE NORMALE LAVAL (2)

(De l'*Etendard*)

Mardi dernier congé général accordé aux élèves de l'École Normale Laval, et exhibition publique des objets classiques qui figureront à l'Exposition

(1) Notre droit criminel est le droit commun d'Angleterre, introduit au Canada en 1774, tel que modifié de temps à autre par les lois du Parlement fédéral, qui a d'une manière exclusive tous les pouvoirs en cette matière.

(2) Voir le numéro précédent de l'*Enseignement primaire*.

de Chicago. J'ai voulu aller examiner cette exhibition. J'en suis revenu enchanté, fier pour mon pays des réformes que l'enseignement y a subies depuis un quart de siècle, orgueilleux des progrès qu'il annonce pour l'avenir.

(Suit une longue et intelligente description de l'exposition classique).

Enfin, c'est fini. Nous venons d'assister à un vrai régal pédagogique servi par des maîtres experts, et dont nous conserverons longtemps le goût délicieux.

### MONASTÈRE DES URSULINES

(De l'*Electeur*)

Nous remarquons au passage une série de cahiers de dessins, gradués d'après une méthode américaine. D'autres cahiers, intitulés : *Echos du cloître ou Papillon littéraire*, sont très intéressants à feuilleter ; comme la série remonte à plusieurs années en arrière, plus d'une visiteuse, aujourd'hui grande dame, a peut-être eu le plaisir de revoir les jolies choses qu'elle écrivait jadis au fond de son couvent. Les manuscrits aristocratiques qui emplissent ces pages charmantes témoignent de l'éducation distinguée qui se donne dans cette maison. Le pensionnat des Ursulines, avec son âge vénérable, plus de 250 ans, garde toujours ce cachet de distinction qui y attire les riches héritières.

Mais ce qui devait surtout capter l'attention du prosaïque démocrate qui trace ces lignes, c'est la modeste collection envoyée par le sous-pensionnat de Roberval. Les Ursulines savent plier leur enseignement aux conditions du milieu plus populaire où elles sont allées planter leur tente sur les bords du Lac St-Jean. Cette tente, hâtons-nous de le dire, n'est ici qu'une figure de style ; en réalité, c'est une fort belle construction en pierre, d'après les plans d'un architecte distingué, M. F. X. Berlinguet.

C'est de là que viennent ces produits d'industrie domestique étalés sur cette table. Mentionnons d'abord un carton montrant le fil de lin du lac St-Jean à ses différentes périodes : filé, blanchi, puis tricoté au crochet en jolis dessus qui défieront l'œuvre du temps. Nous notons ensuite : des pièces d'ouvrages au métier (laine et coton), l'une signée Maria Villeneuve (13 ans), une autre Anna-Marie Martin, même âge ; une chaude, moëlleuse couverture en belle laine bien étoffée, ouvrage d'Elise Gosselin, qui prétend n'avoir que 10 ans (est-ce bien possible, mademoiselle ?) ; un tapis à carreaux, signé Eveline Bilodeau ; une collection de serviettes en fil brut et blanchi, faites au parfait ; des ou-